



## L'édito



Après ces presque deux mois de confinement, l'équipe de LogemLoiret espère que vous-même et chacun de nos 30 000 résidents vous portez bien.

Le déconfinement s'amorce avec la date charnière du 11 mai prochain. Dans le même temps, des annonces officielles prochaines vont continuer à rythmer la gestion du Covid-19.

Vous aurez noté que la prévention des risques sanitaires reste une préoccupation générale des pouvoirs publics et des populations dans un contexte où beaucoup d'activités sont relancées. Le respect des mesures de prévention par tous est donc primordial pour éviter une reprise du virus.

Depuis le début de la crise, LogemLoiret n'a pas arrêté toutes ses activités : vous avez pu nous joindre par téléphone, via notre site internet client et par mail. Nous avons aussi pu vous appeler dans certaines situations nécessitant une action de prévention : personnes âgées, interventions techniques d'urgence

à réaliser et incertitudes sur le bon acheminement de vos encaissements de loyers.

D'autre part, les prestataires de LogemLoiret ont continué leur travail dans les parties communes, les espaces verts et les logements en cas d'urgence. Certains proposent de reprendre bientôt la visite périodique des équipements de votre logement.

Les équipes de LogemLoiret seront progressivement et davantage présentes sur les sites dans les semaines à venir si la situation sanitaire se maintient.

Ce numéro vous permettra d'en savoir plus sur notre plan de continuité d'activité.

Nous remercions d'avance toutes les attentions qui permettront, avec les moyens que nous organisons, de préserver tant la santé de nos personnels et ceux qui travaillent à votre service, que la vôtre et celle des autres résidents.

Nous restons à votre écoute et nous vous remercions de votre compréhension.

Prenez-soin de vous, respectez les consignes du confinement et les gestes barrières.

Olivier PASQUET

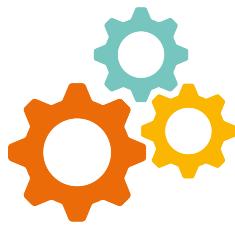
**Comment mettre à jour ou renouveler ma demande de logement ?**



**Même en temps de crise, il est normal que vous souhaitez continuer à mettre à jour votre dossier ou tout simplement le renouveler.**

Dans le cadre de la période de confinement décidée par le gouvernement, vous êtes vivement invités à utiliser le site [www.demande-logement-social.gouv.fr](http://www.demande-logement-social.gouv.fr) pour déposer ou renouveler vos demandes de logement social.

Pour effectuer le renouvellement de votre demande de logement en guichet, sachez qu'un délai supplémentaire de 3 mois a été accordé. Votre demande ne sera pas radiée.



## Quels ont été les changements durant le confinement ?

**Suite aux mesures prises par le Gouvernement dans le cadre de l'épidémie du Covid-19, LogemLoiret a limité au maximum tous les contacts et ce, pour la sécurité de chacun.**

Bien que LogemLoiret ait été contraint de fermer ses accueils au public, ses équipes ont su rester disponibles et à votre écoute aussi bien par téléphone que par email, notamment, grâce au télétravail rendu possible pour l'ensemble des collaborateurs.

Dans ce cadre, toutes les visites de logements ont également été interrompues durant toute la

période de confinement. Afin de limiter la propagation du virus, nous vous invitons à vous connecter ou à créer votre compte client sur [www.logemloiret.fr](http://www.logemloiret.fr) pour y effectuer vos démarches en ligne ou, tout simplement, y suivre votre situation en temps réel.

LogemLoiret a aussi souhaité vous soutenir, vous aider

et vous accompagner du mieux possible et, plus particulièrement, en prenant des nouvelles régulières de ses 1 800 clients de plus de 70 ans en cette période de crise inédite parfois difficile à vivre.

Sachez que, malgré le contexte épidémique actuel, les équipes de LogemLoiret font leur maximum pour rester à votre service.

## Ce qui reprend à compter du 11 mai



Nos agents d'entretien vont revenir progressivement assurer les opérations de nettoyage sur vos résidences. Une période d'essai de deux semaines est prévue avec une présence le matin.



Les visites des logements disponibles à la vente vont aussi redémarrer.



Votre résidence ou votre lotissement est supervisé par un représentant de secteur. Il va pouvoir :

- Assurer les visites de logements qui sont inoccupés et disponibles immédiatement à la location,
- Reprendre les états des lieux dans un mode sans contact.

Dans ces cas, des instructions vous seront transmises.



Les chantiers de nos 237 logements en construction sont redémarrés. Nos chargés de travaux seront présents aux moments clés afin de suivre le bon avancement de nos opérations.



**Tous ces personnels porteront, en plus des protections habituelles : masques et gants chirurgicaux, visières de sécurité. Le travail sera plus difficile pour eux.**

**Merci de garder les distances de sécurité d'au moins un mètre avec eux et de faciliter leur travail.**

# Restons prudents face au virus !

Bien qu'un déconfinement ait été annoncé par le Gouvernement pour le 11 mai, il est important de continuer à lutter contre la propagation du virus en gardant notamment à l'esprit les gestes barrières :

- Restez chez vous autant que possible et limitez les sorties,
- Si vous en disposez, portez un masque lors de vos sorties,
- Saluez autrui sans contact physique (ni poignée de main, ni embrassade),
- Restez à plus d'un mètre de distance les uns des autres,
- Toussez et éternuez dans votre coude,
- Utilisez un mouchoir à usage unique et jetez-le,
- Lavez-vous régulièrement les mains,
- Évitez de toucher votre visage.

Pour votre santé et celle de vos proches, il est indispensable de rester vigilant en continuant à user de ces gestes et habitudes afin de limiter au maximum la transmission du virus sur le territoire.

N'hésitez pas à consulter le site [www.gouvernement.fr/info-coronavirus](http://www.gouvernement.fr/info-coronavirus) pour suivre les dernières préconisations et décisions du Gouvernement.

**Nous comptons sur vous, prenez soin de vous.**



## Ce qui reprendra progressivement si les conditions sanitaires restent favorables



### Les représentants de secteur :

- Les visites périodiques des sites,
- La visite de vos logements en votre présence en cas de demande technique.



### Les chantiers de réhabilitation ou la réalisation de gros travaux dans les parties communes et les logements :

Les interventions des entreprises dans vos logements doivent s'organiser pour garantir tant votre santé que celle des personnels.

## Les gestes barrières en visite ou en état des lieux

Lorsque les visites de logement seront à nouveau autorisées sur rendez-vous, nous vous prions de bien vouloir respecter les conditions suivantes :



Le rendez-vous sera donné en bas de l'immeuble ou à l'extérieur du pavillon.



2 visiteurs maximum seront acceptés.



Vous devrez porter un masque.



Vous devrez respecter la distance minimale d'1 mètre avec notre personnel.



Vous ne devrez pas toucher les poignées de portes et de placards.



Du gel hydroalcoolique pourra vous être fourni par notre personnel.



## Les accueils : nos agences, nos bureaux de représentants, le siège social

Compte tenu de la situation de crise sanitaire, le Gouvernement demande aux entreprises de privilégier le télétravail de leurs salariés, ce qui est le cas à LogemLoiret.

Vous pouvez être mis en relation avec vos interlocuteurs habituels tels que les conseillères sociales, les personnes qui suivent votre compte locataire, votre représentant de secteur...

Nous avons étudié la possibilité d'ouvrir à nouveau nos différentes permanences. Nous avons pris en compte : la disposition des lieux avec les entrées des visiteurs, les lieux d'attente et les sorties, les nécessaires distances de sécurité entre plusieurs visiteurs et notre personnel. Ces critères ne nous permettent pas de vous accueillir en toute sérénité.

Depuis le début du Covid-19, notre engagement est de rester à votre disposition et votre écoute. Pour tout contact, vous pouvez continuer à utiliser les moyens suivants :

- Par email à l'adresse [contact@logemloiret.fr](mailto:contact@logemloiret.fr),
- Via la messagerie de votre compte client sur [www.logemloiret.fr](http://www.logemloiret.fr) ou,
- Par téléphone au **02 38 70 44 44** du lundi au vendredi de 9h à 12h puis de 13h à 17h (16h le vendredi).

## Les contrats d'entretien de vos équipements



Pendant la période de confinement, des entreprises sont intervenues pour la gestion des urgences comme pour les pannes de vos chaudières, les fuites importantes d'eau...

À partir du 11 mai, les entreprises projettent de redémarrer les visites annuelles de maintenance de vos équipements.

Les équipements raccordés au gaz (chaudière, chauffe bain) doivent être contrôlés chaque année et nécessitent des interventions comme le ramonage des conduits de fumée qui sont essentielles à votre sécurité.

Vos robinets et chasses d'eau doivent aussi être contrôlés pour éviter les fuites d'eau qui endommageraient votre logement et qui se traduiraient par une augmentation de vos factures d'eau.

À partir de cette date du 11 mai, ces entreprises seront amenées à vous contacter pour effectuer

ces visites. Leurs techniciens porteront les protections adaptées comme des masques.

Nous vous demandons, dans la mesure du possible, d'accepter ces interventions et vous tenir à distance d'au moins un mètre des personnes qui interviendront dans votre logement et de la zone d'intervention des techniciens.

Si vous êtes malade ou que votre état de santé est un obstacle à cette intervention, vous pourrez la refuser. Il faudra toutefois être attentif à ce qu'elle soit reprogrammée plus tard pour que le contrôle annuel de votre équipement soit réalisé.

Pour rappel, vous trouverez ci-dessous les coordonnées téléphoniques de nos prestataires :



**Entretien chaudière et VMC**  
Engie Home Service  
08 10 63 77 77



**Entretien de la Robinetterie**  
Proxiserve  
02 46 90 00 00

# Merci à tous !



Comme vous le savez, LogemLoiret a dû complètement revoir son organisation durant le confinement mais c'est aussi votre vie à tous qui a été chamboulée.

Nous tenons à vous faire part de nos profonds remerciements pour votre compréhension et pour vos efforts en cette crise sanitaire.

Nous vous rappelons que, dans le contexte actuel comme dans la vie de tous les jours, il est important de faire preuve de tolérance envers votre voisinage mais aussi de respecter

quelques règles de vie essentielles au bien-être de chacun telles que :

- Ne pas faire de bruit entre 22h et 7h et le limiter en journée (claquements de portes, musique forte, hurlements...),
- Bricoler et jardiner en journée à un rythme modéré,
- Ne pas gêner l'accès aux poubelles et garder les encombrants chez vous pour le moment,
- Respecter la propreté et le travail du personnel d'entretien.

Pour le bien-être de chacun, nous vous remercions de bien vouloir continuer à être respectueux et tolérants, les uns envers les autres.

## Ensemble, respectons les règles du confinement

Que vous viviez en appartement ou en pavillon, nous vous prions de bien vouloir respecter toutes les consignes de confinement et les gestes barrières mis en place par le gouvernement.

Restez chez vous.

## Prenez soin de vous

Les équipes de LogemLoiret sont pleinement mobilisées pour gérer au mieux cette crise sanitaire et font le maximum pour rester à votre service.

#resterchezvous

**LOGEMLOIRET**  
Siège social  
6 rue du Commandant de Poli  
CS 14314 - 45043 Orléans Cedex 1



[www.logemloiret.fr](http://www.logemloiret.fr)  
contact@logemloiret.fr  
Tél. 02 38 70 44 44  
Fax 02 38 70 44 51

